

Annexe 6

Classement des actions

Le classement des actions se fait avec comme objectif de **mettre en évidence les actions qui accélèrent la transition du secteur vers une économie circulaire**. Pour cela plusieurs critères sont pris en compte : compétence des actions, impact des actions et rapidité de mise en œuvre et des retombées des actions. L'évaluation des actions permettant leur classement repose sur une méthode dite « quick scan », c'est-à-dire qui confronte plusieurs critères auxquels sont attribués des scores allant de 1 (faible) à 4 (élevé). Chaque action est évaluée indépendamment pour les 3 critères A à C. Chaque critère a un poids identique dans l'évaluation. Les actions sont priorisées par ordre décroissant de la somme des scores attribués à chaque critère.

Il est important de faire remarquer que ce classement reste une proposition basée sur la considération d'un nombre limité de critères ; d'autres critères (qui poursuivraient d'autres objectifs) auraient probablement mené à un autre classement. Idéalement, toutes les actions proposées mériteraient d'être réalisées.

Pour ce qui concerne le critère des **compétences des actions**, pour rappel, les actions que les pouvoirs publics peuvent ou doivent porter peuvent prendre plusieurs formes :

- Activer : encourager l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques (rendre l'activité plus intense ou plus rapide).
- Soutenir et Encourager : en utilisant des mécanismes incitatifs pour stimuler le changement et en fournissant un leadership, une vision et une adaptation des cadres structurels (pas de dispositifs coercitifs).
- Réguler et Réglementer : par la promulgation et la mise en œuvre de la législation ou de mécanismes coercitifs.

Dans une phase d'accélération du secteur dans l'économie circulaire, il est important de « sortir de la phase pilote pour accroître la phase de marché ». A cette fin, les actions de régulation et de réglementation sont privilégiées sur les actions de soutien et d'activation. En effet, pour faire évoluer le secteur, la mise en place d'un cadre réglementaire permettra aux acteurs de prendre part au marché dans un cadre défini. Ensuite des actions visant à soutenir et stimuler l'évolution des acteurs pourront être mises en œuvre. Finalement, des actions d'activation seront encouragées pour poursuivre le développement de phases pilotes.

Selon le mode d'évaluation des critères, 4 points sont attribués aux actions dont la compétence est de réguler ou de réglementer ; 3 points sont attribués aux actions qui présentent des compétences de soutien et d'encouragement ainsi que d'activation ; 2 points sont attribués aux actions dont la compétence est de soutenir et encourager ; 1 point est attribué aux actions dont la compétence est d'activer.

Pour ce qui concerne le critère de l'**impact des actions**, il s'agira de privilégier les actions qui ont le plus grand potentiel d'impact sur l'accélération de l'économie circulaire dans la construction, c'est-à-dire les actions qui peuvent avoir une influence déterminante ou décisive sur l'évolution du secteur. De fait, la transition vers une économie circulaire nécessite des changements systémiques qui sont supportés par

la mise en œuvre d’actions de fond pour soutenir ce changement et qui par conséquent ont un impact important sur le secteur.

Selon le mode d’évaluation des critères, 4 points sont attribués aux actions avec un énorme potentiel d’impact ; 3 points pour les actions qui ont un grand potentiel d’impact ; 2 points pour les actions avec un moyen potentiel d’impact et 1 point pour les actions avec un faible potentiel d’impact. L’évaluation d’un impact est complexe et le contexte de l’étude ne permet pas à ses auteurs de réaliser une étude de sensibilité des paramètres permettant de mesurer cet impact. L’évaluation est par conséquent laissée à l’appréciation des auteurs de l’étude qui ont toutefois pris en considération le caractère transversal, pluri-acteurs, l’ensemble de la chaîne de valeur, etc. dans l’évaluation de l’impact des actions.

Pour ce qui concerne le critère de **rapidité de mise en œuvre et des retombées**, il s’agira de privilégier les actions dont la mise en œuvre et les retombées sont les plus rapides et les plus aisées. En effet, viser une accélération de l’économie circulaire nécessite la réalisation à court terme d’un certain nombre d’actions. Si la mise en œuvre est rapide et facile, autant le faire tout de suite surtout si la retombée est tardive. Par ailleurs, la plupart des actions ont des retombées rapides lorsqu’elles sont mises en œuvre.

Selon le mode d’évaluation des critères, 4 points sont attribués aux actions dont la mise en œuvre et les retombées peut être réalisées et obtenues dans un délai assez court ; 3 points sont attribués aux actions dont la mise en œuvre est rapide et les retombées sont lentes ; 2 points pour les actions dont la mise en œuvre est lente mais les retombées rapides après la mise en œuvre et 1 point pour les actions dont la mise en œuvre et les retombées se font dans des perspectives à plus long terme. L’évaluation de la rapidité de mise en œuvre d’une action est complexe à réaliser car cela nécessite un grand nombre de paramètres. Le contexte de l’étude ne permet pas à ses auteurs de réaliser une étude de sensibilité des paramètres permettant de mesurer cet aspect. L’évaluation est par conséquent laissée à l’appréciation des auteurs de l’étude qui ont toutefois pris en considération la présence d’initiatives en cours ou réalisées, les connaissances du secteur, etc. dans l’évaluation de la rapidité de mise en œuvre et des retombées des actions.

Tableau 1 : critères de classement et méthode d’évaluation des actions

Critères	Méthode de classement	Evaluation « quick scan »				
		4	3	2	1	
A	Compétence	Prioriser les actions de régulation et de réglementation, ensuite les actions de soutien et de stimulation et finalement les actions d’activation	Action de réglementation	Action de soutien et d’activation	Action de soutien	Action d’activation
B	Impact	Prioriser les actions qui ont un impact élevé sur l’évolution du secteur vers l’économie circulaire.	Impact énorme	Impact grand	Impact moyen	Impact faible
C	Rapidité	Prioriser les actions dont la mise en œuvre et les retombées sont rapides	Mise en œuvre et retombées rapides	Mise en œuvre rapide et retombées lentes	Mise en œuvre lente et retombées rapides	Mise en œuvre et retombées lentes

Tableau 2 : classement des actions

		Compétence	Impact	Rapidité	SCORE
Act_35	Intégrer les principes de construction et conception circulaire	4	4	3	11
Act_37	Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	4	3	4	11
Act_14	Obliger la déconstruction sélective en vue du réemploi pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien	4	2	4	10
Act_30	Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction	4	2	4	10
Act_27	Développer et mettre en place une taxe déchets pour les grands chantiers de démolition	4	3	2	9
Act_31	Mettre en place des accords de coopération entre les Régions et le fédéral pour la gestion des déchets et les normes produits	4	3	2	9
Act_1	Réaliser un inventaire pré-démolition / inventaire ressources	4	2	3	9
Act_16	Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers des charges types)	4	2	3	9
Act_5	Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	3	3	3	9
Act_22	Développer des passeports matériaux	2	4	3	9
Act_7	Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes	2	3	4	9
Act_36	Réviser le CPR pour y inclure des exigences de recyclabilité	4	3	1	8
Act_38	Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière	4	3	1	8
Act_4	Clarifier et entériner l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi	4	2	2	8
Act_13	Taxation de la matière première (au lieu de taxation de la main d'œuvre)	4	2	2	8
Act_15	Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi	4	2	2	8
Act_24	Internaliser le coût environnemental et social et les externalités d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix	4	2	2	8
Act_25	Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences) aux spécificités des pratiques circulaires	4	2	2	8
Act_40	Cadrer le développement des nouveaux modèles économiques circulaires	4	2	2	8
Act_17	Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	3	2	3	8
Act_11	Réduire la TVA sur les produits de construction "circulaires"	4	2	1	7
Act_26	Revoir les dispositions juridiques concernant le statut de déchet, la procédure de fin de statut de déchet, le statut du réemploi	4	2	1	7
Act_39	Etendre la responsabilité des producteurs	4	2	1	7
Act_41	Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire	3	2	2	7
Act_2	Inventorier les acteurs de l'économie circulaire	3	1	3	7
Act_12	Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction	3	1	3	7
Act_6	Labélisation et certification des bâtiments et produits circulaires	1	2	4	7
Act_23	Clarifier les responsabilités en cas de dons de matériaux de réemploi	4	1	1	6
Act_34	Assouplir et modifier les conditions pour les transports transfrontaliers de déchets en vue de leur valorisation	4	1	1	6
Act_29	Définition des conditions de mise en place d'une garantie commerciale des matériaux et produits de réemploi	2	2	2	6
Act_8	Offrir une aide financière pour des projets/entreprises en économie circulaire dans la construction	2	1	3	6
Act_3	Fédérer les acteurs de l'économie circulaire	1	2	3	6
Act_10	Intégrer des modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et de formations	1	2	3	6
Act_21	Développer un outil d'aide à construction ou rénovation circulaire	1	2	3	6
Act_33	Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction	1	2	3	6

Act_28	Création d'un Fonds Economie Circulaire	2	2	1	5
Act_18	Développer et mettre à disposition des infrastructures favorisant les échanges de ressources matérielles	1	2	2	5
Act_9	Recenser et mettre en avant des projets réussis en construction circulaire	1	1	3	5
Act_20	Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers : Facilitateur « économie circulaire construction »	1	1	3	5
Act_32	Définition du rôle et du profil de l'auditeur en ressources matérielles	1	1	3	5
Act_19	Conscientiser le grand public à l'impact du secteur de la construction sur l'environnement et aux opportunités de l'économie circulaire	1	1	1	3

Les actions mises en évidence en gras sont celles qui pourraient ou devraient être portées par le pouvoir Fédéral.

Tableau 3 : matrice de croisement des actions et obstacles

		Act 1	Act 2	Act 3	Act 4	Act 5
		Réaliser un inventaire pré-démolition / inventaire ressources	Inventorier les acteurs de l'économie circulaire	Fédérer les acteurs de l'économie circulaire	Clarifier et enterrer l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi	Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi
	"X" = l'action impacte l'obstacle / l'obstacle est impacté par l'action					
Obst_1	Qualification, évaluation des performances techniques des matériaux et produits de réemploi				X	X
Obst_2	Taxe sur la valeur ajoutée des travaux de démolition, reconstruction.					
Obst_3	Taxe sur la valeur ajoutée des plateformes d'économie collaborative					
Obst_4	Statut de déchet, fin de statut de déchets				X	
Obst_5	Statut juridique du don, de la mise à disposition					
Obst_6	Marquage CE des matériaux et produits de réemploi (remise sur le marché)				X	X
Obst_7	Marché du réemploi peu développé	X	X	X		X
Obst_8	Garantie produit et confiance entre acteurs				X	X
Obst_9	Manque d'imagination et de compétences des maitrises d'ouvrage ou des maitrises d'œuvre		X	X		
Obst_10	Prise en compte limitée des externalités négatives de la démolition					
Obst_11	Rentabilité du réemploi et coût élevé de la main d'œuvre			X		
Obst_12	Faible taux de recyclage des non-pierreux	X				
Obst_13	Exigences technico administratives (exigences PEB)				X	X
Obst_14	Taxe en voirie					
Obst_15	Coût d'évacuation des déchets					
Obst_16	Empressement des maitres d'ouvrage	X				
Obst_17	Traçabilité des ressources matérielles	X				X
Obst_18	Dangerosité des matériaux des ressources matérielles	X				X
Obst_19	Répartition des compétences législatives et disparités entre Régions			X		
Obst_20	Libre circulation des ressources matérielles				X	
Obst_21	Manque de soutien financier (public) pour l'utilisation de matériaux "circulaires"					
Obst_22	Transport des déchets en vue de valorisation					
Obst_23	Produits de financement (privé) de projets en économie circulaire					
Obst_24	Garantie décennale et assurabilité				X	X
Obst_25	Clauses démolition et matériaux neufs dans les cahiers des charges	X				
Obst_26	Mise en œuvre irréversible					
Obst_27	Conception spatiale inadaptable					
Obst_28	Choix de matériaux non-circulaires					
Obst_29	Formations inadéquates à l'économie circulaire			X		
Obst_30	Prime à la démolition	X				
Obst_31	Responsabilité de l'utilisateur					X
Obst_32	Changement d'affectation et régime réglementaire					

	Act_6	Act_7	Act_8	Act_9	Act_10	Act_11	Act_12
"X"= l'action impacte l'obstacle/ l'obstacle est impacté par l'action	Labelisation et certification des bâtiments et produits circulaires	Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes	Offrir une aide financière pour des projets/entreprises en économie circulaire dans la construction	Recenser et mettre en avant des projets réussis en construction circulaire	Intégrer des modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et de formations	Réduire la TVA sur les produits de construction "circulaires"	Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction
Obst_1							
Obst_2						X	
Obst_3			X			X	X
Obst_4		X					
Obst_5							
Obst_6							
Obst_7	X	X	X	X	X	X	
Obst_8	X	X	X				
Obst_9	X			X	X		
Obst_10						X	
Obst_11			X			X	X
Obst_12		X					
Obst_13							
Obst_14							
Obst_15						X	
Obst_16			X				
Obst_17	X						
Obst_18	X	X					
Obst_19							
Obst_20							
Obst_21			X			X	
Obst_22							
Obst_23			X				
Obst_24							
Obst_25							
Obst_26	X				X		
Obst_27	X				X		
Obst_28	X	X	X		X	X	
Obst_29					X		X
Obst_30			X			X	
Obst_31							
Obst_32							

	Act_13	Act_14	Act_15	Act_16	Act_17	Act_18	Act_19
"X" = l'action impacte l'obstacle/ l'obstacle est impacté par l'action	Taxation de la matière première (au lieu de taxation de la main d'œuvre)	Obliger la déconstruction sélective en vue du réemploi pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien	Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi	Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers des charges types)	Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	Développer et mettre à disposition des infrastructures favorisant les échanges de ressources matérielles	Conscientiser le grand public à l'impact du secteur de la construction sur l'environnement et aux opportunités de l'économie circulaire
Obst_1							
Obst_2	X						
Obst_3							
Obst_4							X
Obst_5							
Obst_6							
Obst_7	X	X	X	X	X	X	X
Obst_8							
Obst_9			X	X	X		
Obst_10	X		X				
Obst_11	X						
Obst_12							
Obst_13			X				
Obst_14						X	
Obst_15							
Obst_16	X	X	X	X		X	
Obst_17		X				X	
Obst_18		X					
Obst_19							
Obst_20							
Obst_21							
Obst_22							
Obst_23							
Obst_24							
Obst_25		X	X	X			
Obst_26				X	X		
Obst_27				X	X		
Obst_28	X		X	X			X
Obst_29							
Obst_30		X	X				
Obst_31							
Obst_32		X					

	Act_20	Act_21	Act_22	Act_23	Act_24	Act_25	Act_26
"X" = l'action impacte l'obstacle/ l'obstacle est impacté par l'action	Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers : Facilitateur « économie circulaire construction »	Développer un outil d'aide à construction ou rénovation circulaire	Développer des passeports matériaux	Clarifier les responsabilités en cas de dons de matériaux de réemploi	Internaliser le coût environnemental et social et les externalités d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix	Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences) aux spécificités des pratiques circulaires	Revoir les dispositions juridiques concernant le statut de déchet, la procédure de fin de statut de déchet, le statut du réemploi
Obst_1			X				
Obst_2					X		
Obst_3							
Obst_4			X				X
Obst_5				X			
Obst_6							
Obst_7	X	X	X	X	X	X	X
Obst_8			X				
Obst_9							
Obst_10		X			X		
Obst_11					X		
Obst_12							
Obst_13			X			X	
Obst_14							
Obst_15					X		
Obst_16					X		
Obst_17			X				
Obst_18			X				
Obst_19							
Obst_20							
Obst_21					X		
Obst_22							
Obst_23							
Obst_24			X	X			
Obst_25							
Obst_26	X						
Obst_27	X	X					
Obst_28		X			X		
Obst_29	X						
Obst_30					X		
Obst_31				X			
Obst_32						X	

	Act_27	Act_28	Act_29	Act_30	Act_31	Act_32	Act_33
"X" = l'action impacte l'obstacle / l'obstacle est impacté par l'action	Développer et mettre en place une taxe déchets pour les grands chantiers de démolition	Création d'un Fonds Economie Circulaire	Définition des conditions de mise en place d'une garantie commerciale des matériaux et produits de réemploi	Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction	Mettre en place des accords de coopération entre les Régions et le fédéral pour la gestion des déchets et les normes produits	Définition du rôle et du profil de l'auditeur en ressources matérielles	Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction
Obst_1						X	
Obst_2	X						
Obst_3							
Obst_4				X	X		
Obst_5							
Obst_6							
Obst_7			X	X			X
Obst_8			X	X			X
Obst_9							X
Obst_10	X						
Obst_11		X					
Obst_12						X	
Obst_13				X			
Obst_14	X						
Obst_15	X						
Obst_16	X						
Obst_17				X			
Obst_18				X			
Obst_19					X		
Obst_20							
Obst_21		X					
Obst_22							
Obst_23		X					X
Obst_24			X	X		X	X
Obst_25							
Obst_26							
Obst_27							
Obst_28							
Obst_29							
Obst_30	X						
Obst_31			X				
Obst_32							

	Act_34	Act_35	Act_36	Act_37	Act_38	Act_39	Act_40
"X" = l'action impacte l'obstacle/ l'obstacle est impacté par l'action	Assouplir et modifier les conditions pour les transports transfrontaliers de déchets en vue de leur valorisation	Intégrer les principes de construction et conception circulaire	Réviser le CPR pour y inclure des exigences de recyclabilité	Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière	Etendre la responsabilité des producteurs	Cadrer le développement des nouveaux modèles économiques circulaires
Obst_1							
Obst_2							
Obst_3							X
Obst_4					X		
Obst_5							
Obst_6							
Obst_7		X		X	X	X	
Obst_8							
Obst_9		X					X
Obst_10				X			
Obst_11					X		
Obst_12					X		
Obst_13							
Obst_14							
Obst_15	X						
Obst_16							
Obst_17							
Obst_18					X		
Obst_19							
Obst_20	X						
Obst_21							
Obst_22	X						
Obst_23							
Obst_24							
Obst_25		X		X			
Obst_26		X					X
Obst_27		X					
Obst_28			X		X	X	
Obst_29					X		
Obst_30							
Obst_31						X	X
Obst_32							

	Act_41
"X"= l'action impacte l'obstacle/ l'obstacle est impacté par l'action	Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire
Obst_1	X
Obst_2	
Obst_3	
Obst_4	
Obst_5	
Obst_6	
Obst_7	X
Obst_8	
Obst_9	
Obst_10	
Obst_11	X
Obst_12	
Obst_13	
Obst_14	
Obst_15	
Obst_16	
Obst_17	X
Obst_18	
Obst_19	
Obst_20	
Obst_21	
Obst_22	
Obst_23	
Obst_24	
Obst_25	
Obst_26	
Obst_27	
Obst_28	
Obst_29	
Obst_30	
Obst_31	
Obst_32	